

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DANS NOTRE ETABLISSEMENT

1. Forme juridique du P.O : ASBL INSTITUT DU SACRE-CŒUR
Rue du Val, 43
7700 MOUSCRON
2. Lieu d'accueil : Rue des Moulins, 50
7700 MOUSCRON
3. Horaire : de 6h30 à 8h00 et de 15h40 à 18h30 (lundi, mardi, jeudi)
de 6h30 à 8h00 et de 15h15 à 18h30 (vendredi)
de 6h30 à 8h00 et de 12h à 18h30 (mercredi)
4. Taux d'encadrement : 1 adulte pour 20/25 enfants.
5. Qualification du personnel : éducatrice, personnel breveté et/diplômé, personnel ALE.
6. Nombre d'enfants en soirée : toute classes confondues : +/- 150 enfants
7. Nombre d'enfants le mercredi : +/- 45 enfants
8. Participation aux frais : 0.50 € / ½ heure

CODE DE QUALITE D'ACCUEIL
CONFORME AU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Ville de Mouscron-coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de
l'accueil extrascolaire.

OPERATEUR DE L'ACCUEIL

Nom : INSTITUT DU SACRE-CŒUR
Adresse : Section maternelle : 113, rue du Sapin Vert 7700 Mouscron
Section primaire : 50, rue des Moulins 7700 Mouscron
Direction : en maternelle Mme Micheline Delcourt
en primaire : M. Pierre Bintein
Tél . : 056/85.40.20 de 8h à 16h30
Fax . : 056/85.40.26
E-mail : delcourt.isc@gmail.com isc-mouscron@hotmail.com
Téléphone accueil extrascolaire maternelles: 0470/18.33.19

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DU POUVOIR ORGANISATEUR

L'école chrétienne que nous organisons se reconnaît une double mission éducative :

Celle d'éduquer en enseignant

Celle de témoigner du message évangélique en éduquant

A cette fin, elle se fixe comme objectifs éducatifs propres à toute école :

- de promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun de ses élèves, dans toutes ses dimensions physiques, intellectuelles, psychologiques et spirituelles.
- de donner à tous des chances égales d'émancipation sociale et d'insertion dans la vie économique, sociale et culturelle, par l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, savoir-être et de savoir devenir ...

Les choix vont dans le sens d'une pédagogie qui sache accueillir tous les enfants, aider chacun d'eux à se constituer un patrimoine de savoirs et de compétences, mais également à développer une personnalité autonome et ouverte aux autres. L'école est un milieu de vie à part entière où le droit à l'erreur est reconnu, où la qualité du respect et de l'écoute de l'autre doit être privilégiée...

Notre école est désireuse de mener une réflexion globale afin de toujours parfaire la qualité de l'accueil de chaque enfant ...

Activités existantes : Après l'école, études classiques, dirigées. Garderies avec activités organisées et jeux à disposition des enfants, jeux libres extérieurs avec matériel : modules, ballons, et jeux du « récréaboum » pour les plus grands le mercredi après –midi.

Chez les plus jeunes, Paradis des petits, vélos, ballons, modules ...activités dans les espaces.

Actions menées à bien :

Chez les plus jeunes, deux locaux spécifiques ont été aménagés presque exclusivement pour la garderie avec des espaces de jeux ludiques, poupées, garages, bibliothèque, cuisine,...

Les deux personnes de référence se trouvent aussi régulièrement dans les garderies du matin, sur le temps du midi ce qui permet un contact parents –accueillantes plus aisé.

Actions à mener : suite des formations des accueillantes qui sont maintenant plus stables.

LE CODE DE QUALITE DE L'ACCUEIL ET SON APPLICATION

I. RESPECT DU CODE DE QUALITE

OBJECTIFS GENERAUX

1) L'accueil existe pour tous les élèves de l'école et les activités proposées seront adaptées à chaque âge (art.2 §1).

2) Pour satisfaire les demandes des parents, l'école primaire organise des études de 15h40 à 16h40. Alors que l'école maternelle gère uniquement l'accueil (art.2 §2).

3) Le personnel encadrant se réfère au ROI et projet éducatif de l'école. Il en a eu un exemplaire et s'y réfère. Tous les enfants ont leur place chez nous.

Chaque parent reçoit en début d'année un horaire de garderie et une fiche d'inscription, il en va de même pour chaque enfant en cours d'année.

Suite à l'accueil de réfugiés au sein de l'école une maman s'est chargée de traduire en arabe les documents nécessaires à la bonne compréhension des parents.

Chaque enfant est respecté dans sa globalité mais notre école demande à chaque parent et élève d'adhérer aux différents projets.

Des activités diverses sont proposées par affinité, sans distinction liée au sexe. De nos jours les filles jouent aussi bien au foot et les garçons feraient bien du crochet.

Certains parents qui ont des difficultés financières peuvent trouver un arrangement auprès de la direction (art 3).

4) Afin de répondre à la demande de certains parents, l'accueil démarre dès 6h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

Dès la fin des cours les enfants sont sous la surveillance des enseignants (pour le primaire) ou des accueillantes pour le maternel. Les petits d'accueil et de 1^{ère} maternelle sont déposés par les institutrices dans les locaux respectifs. Les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle attendent sous le préau. Dès 15h40 la garderie commence en maternelle et les études en primaire. Ce qui permet 15 à 30 minutes de détente avant la garderie ou l'étude.

En primaire il est demandé aux parents de ne pas reprendre les enfants avant 16h30 ou 17h00 afin de permettre le bon déroulement des études.

La garderie ne fonctionne pas durant les congés scolaires.

Durant les journées de conférence l'accueil est présent de 6h30 à 18h30 avec inscription préalable.

Les parents ont bien le temps de bavarder avec les accueillantes et de transmettre les messages nécessaires aux institutrices. Mais l'école demande aux parents d'inscrire les messages dans un carnet de correspondance (art. 4).

5) L'accueil extra scolaire est pour nous quelque chose qui se vit en continuité avec nos pratiques. L'enfant peut et est d'ailleurs invité à exprimer ses besoins, ses envies.

Certaines activités ou jeux sont proposés par rapport à leur demande (art. 5).

- Dans l'étude dirigée l'élève est invité à se prendre en main.

En maternelle de 15h30 à 17h00, 2 groupes, 2 lieux, 1^{er} groupe : les enfants entre 2 ½ et 3 ½, 2^{ème} groupe : les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle.

En primaire : l'étude commence à 15h40 jusque 16h40. Ensuite la garderie démarre pour tous les âges. Dès 17h30 les élèves du primaire comme de l'école maternelle se retrouvent. C'est l'occasion pour les grands d'aider les plus jeunes et de se retrouver avec des activités différentes et une vraie hétérogénéité. L'esprit familial est de mise (art. 6).

6) Les enfants bénéficient de toutes les structures de l'école et du matériel. Salles réservées aux garderies. Cours et matériel d'extérieur, jeux divers, vélos, modules, ballons, etc... Les espaces intérieurs sont suffisamment spacieux pour retrouver des groupes d'enfants à des activités diverses (art. 7).

7) Les activités sont soit dirigées (jeux de coopérations) soit libres (art. 8).

8) Les encadrants connaissent l'enfant et son développement physique et psychologique. Certains seront envoyés en formation quand le besoin se fera sentir. La difficulté est le remplacement de ces personnes. Des entrevues régulières avec la direction sont prévues. Une fois par trimestre une réunion est prévue pour faire le point. La direction est omniprésente et très disponible pour écouter et entendre.

9) En maternelle : 1 fois par semaine → discussion avec le personnel. Depuis quelques années le personnel en maternel est stable et donc connaît très bien les objectifs de cet accueil (art. 9).

10) En primaire la personne de référence est nouvelle et est principalement aiguillée par le directeur. Le directeur coordonne les études avec le personnel enseignant.

11) A l'extérieur les enfants peuvent prendre part à l'activité organisée ou non et est donc libre de se reposer sur un banc ou de discuter avec un ami. Le mercredi après-midi une sieste est proposée aux petits qui se reposent régulièrement. (art 10).

12) Les installations, jeux, locaux sont régulièrement contrôlés par un organisme agréé. Après les cours les élèves de primaires peuvent prendre leur goûter ramené de chez eux. En maternelle un goûter collectif est proposé à tous les enfants dès 16h15-16h30. Ils reçoivent une boisson et une collation. Certains enfants allergiques ramènent leur « propre » goûter. L'encadrant explique alors pourquoi.

En cas de problème avec un enfant, les encadrants disposent du n° de téléphone des parents et d'un téléphone fixe. Ils téléphonent au 112 s'ils ne savent pas gérer la situation. Une trousse de petit nécessaire est à disposition, y compris glaçons pour les coups (art.11).

13) Comme pour le reste des frais demandés aux parents, les directions permettent un étalement des frais et éventuellement des réductions en fonction des situations. Si des réductions sont accordées, elles ne sont pas stipulées par écrit dans le ROI. Chaque parent est invité à venir nous rencontrer si un problème financier survient (art. 12).

14) Le personnel engagé est formé ou a acquis de nombreuses années d'expériences de manière à encadrer comme il se doit tous les enfants. Ils sont soit éducateurs, enseignants ou auxiliaire de la petite enfance ce qui par leur formation de base les « reconnaît » comme compétents (art. 13).

15) Notre établissement ne sait pas accueillir d'enfants à mobilité réduite. Par contre tous les enfants accueillis en classe sont accueillis en garderie ... (enfants autistes ou turbulents ...)

Pour tout enfant à difficulté qu'elle soit physique, intellectuelle ou sociale, les encadrants sont mis au courant et sont sensés faire le maximum pour leur intégration. (Partenariat avec un autre enfant ou surveillance renforcée) (art. 14).

16) Il n'y a pas de comité de parents dans l'école. Tous les parents peuvent rencontrer les accueillantes lorsqu'ils déposent les enfants. Un rendez-vous est toujours possible. Le

personnel fait souvent le tampon entre enseignants et la maison surtout pour les parents qui n'utilisent pas le carnet de correspondance (ne savent pas lire ou écrire)
Nos accueillantes participent aux événements consacrés aux parents.
Il n'y a pas encore d'activités proposées avec les parents (art. 15).

17) Les encadrants sont tenus au courant par les directions et peuvent se renseigner quand au milieu socio-culturel des élèves. Il s'agit uniquement des élèves de notre école, ce qui permet une très grande communication entre enseignants, direction et accueillants.
Pour des raisons de sécurité et d'encadrement, les enfants ne sortent pas de l'école (art. 16)

2. FONCTIONNEMENT ACCUEIL EXTRA_SCOLAIRE – ETUDE

En raison de la demande des parents, la garderie est ouverte aux enfants à 6h30, depuis septembre 2010.

Le matin :

De 6h30 à 7h30, les enfants des deux sections sont rassemblés et se séparent dans deux locaux différents de 7h30 à 8h10.

Le soir en maternelle :

Dès la fin des cours, les enfants d'accueil et de 1^{ère} maternelle sont pris en charge « aux bambous ». Des activités leur sont proposées telles que jeux divers, puzzles, bricolages, blocs de construction, espaces psychomoteurs ou jeux sur les cours... 16h30, les accueillantes leur servent leur goûter et les enfants de 2^{ème} et de 3^{ème} maternelle se rendent au grand restaurant pour y prendre le goûter, puis s'occupent avec diverses activités adaptées à leur âge. Ils bénéficient d'un petit local à l'étage, du paradis des petits et de toutes les infrastructures de l'école.

A 17h jusque 18h30, tous les enfants qui restent se regroupent à la garderie centrale en attendant l'arrivée de leurs parents.

Prix : 0.50 euros la 1/2h, 1^{er} quart 0.50 euros.

Goûter : 0.50 euros à 16h30.

Payant dès 15h45 les lundis, mardis, jeudis et dès 15h15 le vendredi.

Le soir en primaire :

De 15h25 à 15h40 : détente et jeux dans la cour + collation amenée de la maison.

15h40 : partage des enfants pour les différentes études.

P1 : Etude : les enfants sont pris en charge par un enseignant de manière individuelle. Les enfants en difficultés y sont les bienvenus.

P2-P3 Etude supervisée par les enseignants qui, selon les cas, donnent les explications nécessaires.

P4-5-6 2 types d'études : enfants en difficultés ou sans aide.

P2-3-4-5-6 Etude adaptée aux enfants en difficultés scolaires.

A16h40 : rassemblement des enfants qui restent en garderie à la salle « cannelle ». Nombreux jeux et activités à disposition des élèves. Jeux de société tels que : Uno, Monopoly, jeux d'adresse, mikado géant, shagun, triomino, jeu des sorcières, chapeaux-chapeaux, tétéou ? C'est pas sorcier, make 7, qui est-ce ?, famille en or (vidéo), ni oui ni non, k d'or, memory, jeu de dames, lynx, les échecs, ...

17h-17h30 : départ des élèves vers le bâtiment maternel, où s'organise une seule garderie pour enfants de maternelle et primaire jusque 18h30. C'est l'occasion pour les frères et sœurs de se retrouver et pour les aînés qui le désirent de s'occuper des plus jeunes.

3. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL EXTRA_SCOLAIRE LE MERCREDI

En maternelle :

Les enfants prennent le pique-nique, ensuite les plus jeunes, à la demande des parents peuvent faire une sieste dans **leur** lit « triplettes » Chacun a à sa disposition son lit, son « doudou » comme si c'était un jour de classe.

Les 2^{ème} et 3^{ème} maternelle commencent les activités, bricolages, jeux de société, vidéo, jeux divers. Après la sieste tous partent vers le paradis des « petits » pour de la psychomotricité « libre » et dans le local rue des Moulins, en face des Bambous. Depuis peu dans chacune des sections maternelles un local spécifique a été aménagé de sorte que les enfants retrouvent des espaces ludiques adaptés à leur âge. A 17h30, les plus élèves du primaire rejoignent le local des élèves de maternelles.

En primaire :

De 12h à 12h20 détente dans la cour jusqu'au départ des parents. Si grand nombre d'enfants, division des enfants jusque 14h30.

P1-2	pique-nique + jeux, activités
P3-4-5-6	pique-nique : moment où les enfants se posent et se détendent et mangent de manière conviviale et posée.
Vers 13h10	activités spéciales « mercredi », baby-foot, tennis de table, jeux, vidéo, récréaboum (activités à l'extérieur), cinéma à l'espace cyber-média, cuisine, bricolage, ...
Vers 14h30	regroupement des enfants qui restent pour la suite des activités.
15h30	goûters et suite des activités et jeux
17h00-18h30	rassemblement des enfants à la garderie maternelle jusqu'à l'arrivée des parents.

Règlement d'ordre intérieur de l'accueil extrascolaire

Il est demandé aux parents dont les enfants fréquentent l'accueil :

1. De respecter matin et soir les horaires d'accueil au sein de l'école ;
2. De prévenir par téléphone le personnel de l'accueil, en cas de retard ;
3. D'amener l'enfant et de le reprendre dans le local de l'accueil ; seule une personne majeure est autorisée à récupérer l'enfant (sauf autorisation écrite des parents) ;
4. D'avertir l'accueillant(e) et la personne du lieu d'accueil si une tierce personne vient reprendre l'enfant ; ainsi que toute absence de l'enfant durant la période d'accueil (cours de danse, logopédie, ...)
5. De prévoir des vêtements de rechange pour les petits ;
6. De ne pas fumer dans les locaux prévus pour l'accueil ;
7. De compléter et de remettre signés, au plus tard cinq jours après le début de l'accueil, la fiche de renseignements et/ou documents relatifs à l'accueil ;
8. De transmettre à l'accueillant(e) et à l'école, dès le premier jour de l'accueil, un numéro de contact ;
9. De communiquer à l'accueillant(e) et à la direction tout renseignement concernant :
 - a. Le changement d'adresse ;
 - b. Le changement de numéro de téléphone / GSM ;
 - c. Le changement d'école ;
 - d. Le changement de situation familiale ;
10. De prendre connaissance de tout courrier concernant l'accueil des enfants ;
11. D'être attentifs aux points suivants :
 - Dès qu'un parent est présent dans le lieu d'accueil extrascolaire, la responsabilité de son ou ses enfants lui incombe.
 - Dans le souci du respect des activités des enfants et de la disponibilité de leur accueillant(e)s, les parents limiteront leur présence au temps nécessaire à l'échange des informations relatives à leur(s) enfant(s).
 - L'alimentation de l'enfant est importante pour son développement : en cas de pique-nique le mercredi, veillez à ce qu'il soit équilibré. Le goûter sera fourni par l'école pour la section maternelle.
 - L'étude est organisée dès 15h40.
 - Lorsque l'enfant est malade, il est vivement conseillé de le garder à la maison.
 - Aucun médicament ne sera donné à l'enfant.
 - Si le personnel encadrant estime que la personne venant reprendre l'enfant n'est pas en mesure de lui assurer un retour en toute sécurité, il a l'obligation de ne pas lui remettre l'enfant et de faire constater les faits par un témoin.
Le personnel invitera cette personne à solliciter l'intervention d'un tiers, apte à raccompagner la famille.
Si la personne insiste pour prendre l'enfant malgré la contre-indication signifiée par le personnel, ce dernier appréciera s'il doit appeler les forces de l'ordre ou s'il invite cette personne à signer une décharge de responsabilité prévue à cet effet.

En cas de retard voici la procédure adoptée par le service :

- Appel aux personnes de contact reprises dans les documents remis par les parents ou le responsable de l'enfant.
- Si l'accueillant(e) n'arrive à joindre personne, l'enfant est amené au service d'accueil « la farandole » par l'accueillante.
- Une main courante est déposée à la Police.

- Si régulièrement et de façon injustifiée, des parents ne respectent pas les horaires d'accueil (principalement des heures de clôture), nous tenons à leur signaler que des mesures seront prises.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de jeux, bijoux, de vêtements. Toutefois, les objets trouvés restent dans l'accueil durant le mois qui suit la perte de l'objet (une fois ce délai passé, les objets seront distribués dans diverses associations s'occupant d'enfants).

Il est demandé aux enfants qui fréquentent l'accueil :

- De dire bonjour et au revoir quand ils entrent et quittent le local d'accueil ;
- D'être respectueux envers l'adulte et ses camarades (pas d'insultes ou de violence) ;
- De respecter les consignes données par l'adulte ;
- De respecter le matériel mis à leur disposition ;
- De ranger leurs affaires (cartables et manteaux) dans les endroits prévus à cet effet

Durant les vacances scolaires l'école étant fermée vous pouvez vous adresser au service de la commune.